

Analyse des catégorisations des langues auprès des apprenants universitaires de Sidi-Bel-Abbès



Yahia Abdeldjebar Atmane

Doctorant, Université de Sidi-Bel-Abbès, Algérie

Atmane_03@yahoo.fr

Résumé : Notre étude porte sur le statut informel des langues tel qu'il se verbalise dans les propos recueillis auprès des apprenants universitaires de Sidi-Bel-Abbès. Cette recherche s'inscrit dans le domaine plus large des représentations et de celui plus étroit des catégorisations des langues. L'objectif que nous nous assignons est de décrypter les différentes catégorisations que donnent les apprenants universitaires des langues qui sont présentes dans le paysage linguistique algérien. La question qui motive notre recherche est celle de la hiérarchisation, la valorisation ou la stigmatisation des langues.

Mots-clés : statut, catégorisations, nominations, représentations

المخلص: تدور دراستنا حول نظام اللغات غير الرسمية من خلال تلفظها من لدن مكتسبات الطلبة الجامعيين لمدينة سيدي بلعباس. ويندرج هذا البحث في ميدان الأوسع في التصورات وفي مجال أضيق في تصنيفات اللغات. ومنه فإن الهدف الذي نسعى إليه هو فك التفسير للتصنيفات المختلفة التي يكتسبها الطلبة الجامعيون والتي تمثل المظهر الأسني بالجزائر. والسؤال الذي يعجل بحثنا هو ذلك الترتيب والتقويم وتحقير اللغات.
الكلمات المفتاحية: نظام - التصنيفات - التسميات - التصورات.

Abstract: This research study belongs to the broader field of representations and more specifically the one of the categorization of languages. Our objective is to decipher the different categorizations translated out of the university learners of languages that exist in the Algerian linguistic environment. The question that motivates our research is about the hierarchization, the evaluation or the stigmatization of languages.

Keywords: status, categorization, nomination, representations

Liminaire

L'une des tâches les plus importantes des sujets consiste à catégoriser le monde. Les catégorisations rendent plus faciles la reconnaissance et l'identification du sens que confèrent les interlocuteurs aux langues.

Les langues nommées ne sont pas classées uniformément d'une société à une autre, leurs représentations permettent de voir le souci d'accorder une valeur à leur égard ou de les concevoir comme un objet banal.

« C'est pourquoi les représentations sont sociales et si importantes dans la vie courante. Elles nous guident dans la façon de nommer et définir ensemble les différents aspects de notre société de tous les jours dans la façon de les interpréter, statuer sur

eux et, le cas échéant prendre une position à leur égard et la défendre » (Jodelet, 1989 : 31).

Nommer un objet ne signifie pas l'attribution d'une valeur propre, c'est lui assigner une représentation, celle-ci est toujours tributaire d'une vision sociale. Cela explique les différentes stratifications sociales décryptées au sein de la même société et d'une société à une autre.

Les langues comme fait éminemment social sont tributaires du statut dont elles jouissent et de la place qu'elles détiennent dans le paysage linguistique. Elles reçoivent une légitimité ou illégitimité selon l'échelle de valeurs que les usagers leur attribuent.

« En fait, toute représentation implique une évaluation, donc un contenu normatif qui oriente cette représentation soit dans le sens d'une valorisation, soit dans le sens d'une stigmatisation, d'un rejet et, s'agissant d'un individu ou d'un groupe, en fin de compte d'une discrimination » (Boyer, 1996 : 42).

L'intérêt de la recherche

Les catégorisations sont importantes dans la mesure où elles renseignent sur le degré d'inférence sur les langues et permettent de voir comment l'apprenant se positionne par rapport à des univers linguistiques différents.

Langue, parler, patois, dialecte autant de concepts que nous retrouvons dans les déclarations des usagers qui les utilisent avec des implications sensiblement différentes :

« Mais dans l'ensemble des représentations par lesquelles les langues s'inventent, on peut dire jouent un rôle essentiel d'une part les opérations de catégorisation (des mots comme *langue*, *patois* ou la dénomination des parlers) d'autre part, les normes et les activités épilinguistiques. D'un point de vue micro-sociologique on s'est surtout attaché aux rapports que chaque locuteur entretient avec les parlers dont il use, en macro-sociologie les travaux ont porté sur les représentations qui accompagnent l'institutionnalisation des langues. » (Boyer, 1996 : 92-93).

Catégoriser, c'est nommer et entériner un classement qui laissent voir un ordre d'importance dans la hiérarchisation des langues. Comme le souligne Calvet, « la façon de nommer sa (ses) langue (s) reflète les représentations linguistiques des agents et à travers elles, leur positionnement social et leurs éventuels sentiments d'insécurité linguistique et partant leur degré d'intégration à une ou des communautés d'origine » (L-J. Calvet, 2000 : 90).

Ce qui nous intéresse dans ce travail est de voir comment une catégorisation d'une langue peut soit induire un jugement de minoration ou de stigmatisation soit impliquer

une attitude de rejet ou d'attraction. Nous nous proposons d'analyser le sens des catégories pour référer aux langues. Dans le domaine de l'apprentissage des langues, les catégorisations signalent des représentations qui relèvent davantage de ce que Gajo (2000) appelle le préconstruit.

Hypothèse de travail

Nous considérons que les langues ne sont pas que des mots qui permettent de dire la réalité, mais elles revêtent des fonctions identitaires qui font que l'emploi de telle ou de telle langue n'est jamais neutre. Nous pensons que le caractère diglossique de l'arabe se traduit par des dénominations où se cristallisent des représentations qui agissent sur les attitudes des apprenants.

Lors de l'enregistrement des entretiens que nous avons effectués avec les apprenants universitaires, nous avons constaté qu'ils étaient dubitatifs sur la façon de catégoriser les langues. Leurs opinions divergent essentiellement sur le statut de la langue française et celui de l'arabe dialectal.

Le corpus

Pour conférer aux résultats de l'enquête plus de fiabilité, nous avons multiplié des entretiens directifs et des observations participantes. Notre public est composé des apprenants universitaires inscrits dans la filière de français de Sidi-Bel-Abbès. Nous avons choisi des apprenants fraîchement venus de lycées algériens mais aussi ceux qui ont fait une partie de leur scolarité en France. Nous avons jugé utile d'élargir notre panel en ciblant des étudiants de 3^{ème} et 4^{ème} année. Nous avons accordé une importance à la variable sexe, la variable âge et l'origine sociale. Nous avons au préalable informé les informateurs sur les modalités du recueil des informations. La présence d'un micro ne les a pas du tout gênés. Nous avons remarqué qu'ils étaient à l'aise et lors de l'enregistrement ils se sont fiés à nous et chacun défendait son point de vue.

Pour contrer les paradoxes de l'enquêteur, nous avons adopté la méthode de l'entretien compréhensif qui consiste à prêter un positionnement attentif aux propos tenus par les sujets informateurs sans les influencer et sans leur poser des catégorisations *ad hoc*.

Pour le traitement des données recueillies, nous nous référons aux travaux réalisés dans le domaine de l'analyse du discours. Nous privilégions la théorie énonciative telle qu'elle est développée dans les travaux de Benveniste, Culioli et Kerbrat-Orecchioni.

Les questions de recherche

- Quelles sont les catégorisations les plus prégnantes dans les propos des sujets informateurs et quelles sont leurs implications dans l'apprentissage des langues ?
- Ces catégorisations sont-elles stables et tendent-elles au figement ou varient-elles d'un groupe à un autre, d'une situation à une autre ?
- Comment les catégorisations émergent-elles et à quelles sont les représentations qui les sous-tendent ?

Autant de questions auxquelles nous tentons de répondre en recueillant des données qualitatives en multipliant les entretiens qui ciblent quatre groupes d'apprenants universitaires correspondant aux quatre années de graduation. Les questions que nous avons posées portent sur le statut des langues utilisées dans les situations formelles et informelles. Nous accordons une attention particulière à la façon de nommer les langues et de les catégoriser.

La première question que nous avons posée est la suivante : quelles sont les langues présentes dans le paysage linguistique algérien ? La deuxième question est : parmi ces langues, quelles sont celles que vous considérez comme langue nationale, officielle ou étrangère ?

Extrait 1

ENS : quelles sont les langues qu'on peut considérer comme langue nationale officielle étrangère ?

ETUD1 : langue nationale c'est l'arabe et le tamazight

ENS : quel arabe ?

ETUD1 : langue nationale l'arabe standard et le tamazight langue étrangère c'est le français l'anglais et d'autres langues comme l'espagnol

ENS : le français est une langue étrangère au même titre que l'anglais et l'espagnol

ETUD : eh... oui / tout

ETUD2 : eh bien langue nationale c'est l'arabe

ENS : l'arabe standard ou l'arabe dialectal

ETUD2 : euh....standard

ENS : et l'arabe dialectal ?

ETUD2 : secondaire ???et puis les langues étrangères c'est le français l'anglais....

ENS : le français est une langue étrangère comme l'anglais et l'allemand

ETUD2 : oui c'est pas une maternelle /on n'est pas tous nés en parlant français/ c'est comme ça

ETUD4 : oui oui / du même avis /c'est une langue étrangère pour nous /donc on est... la première langue qu'on doit normalement parler c'est l'arabe

ENS : mais est-ce c'est une langue étrangère au même titre que l'anglais

ETUD2 : non !

ETUD4 : Ah non ! par rapport à l'anglais / elle est plus abordable / plus facile voilà !

ETUD3 : c'est-à-dire... on la parle c'est-à-dire... couramment / y a plus de gens qui parlent français qu'anglais

ENS : donc elle beaucoup plus proche

ETUD3 : oui beaucoup plus proche

ETUD4 : on mélange toujours entre le français et l'arabe de toute façon / quotidiennement / on ne peut pas se passer de la langue française

Dans l'extrait 1 ETUD1 choisit une catégorisation qui n'est pas proposée par ENS (langue nationale) et elle y inclut sans distinction l'arabe et le berbère. De facto, nous remarquons que le critère de l'officialité n'est pas retenu pour faire la distinction entre l'arabe et le berbère. Par contre, le critère de la nation est décisif pour déterminer le statut des deux langues. Nous pouvons avancer deux hypothèses : soit l'appellation de langue officielle est inconnue de l'apprenante, soit elle choisit de la reléguer au second plan.

Dans le tour 4, suite à la relance de ENS, elle oppose de manière binaire les catégories de « langue nationale » et de « langue étrangère ». L'apprenante range sous cette dernière appellation le français, l'anglais, l'espagnol et « d'autres langues ». Ces deux langues apparaissent sans doute par ordre d'importance.

A la question de savoir si le français est une langue étrangère au même titre que l'anglais et l'espagnol, ETUD1 a un moment d'hésitation (pause remplie *eh*) pour décider d'inclure l'ensemble des langues comme étrangères à l'exception de l'arabe et du berbère. Pour cette première apprenante, la dimension nationale (vs étrangère) de la catégorisation semble annihiler la dimension « langue officielle ».

ETUD2 prend ensuite la parole. Nous relevons la reprise de l'appellation « langue nationale » introduite par sa camarade pour qualifier uniquement l'arabe standard. Le tamazight n'entre pas dans cette catégorie pour elle, malgré la promulgation du décret présidentiel de 2002 portant sur la reconnaissance du tamazight comme langue nationale. La reconnaissance officielle d'une langue ne coïncide pas toujours avec une reconnaissance individuelle ou sociale.

Nous pouvons dès lors distinguer entre la glottopolitique ou la gestion étatique des langues et les régulations mises en place par les usagers, qui deviennent des agents de glottopolitique informelle.

Nous remarquons que l'arabe dialectal ne rentre dans aucune des catégorisations que nous avons proposées aux sondés. L'apprenante éprouve un sentiment d'hésitation

pour attribuer un statut à l'arabe algérien, il devient un objet volatile et quand il faut lui attribuer un nom l'apprenante lui octroie le statut de langue *secondaire* (tour 11) en marquant ses doutes par une modalité interrogative très expressive. Cet embarras traduit bien l'incapacité de nommer ou de classer des langues qui ne sont reconnues ni comme langues officielles ni comme langues nationales.

La catégorisation « langue secondaire » renvoie à une langue qui n'en est pas une ou de moindre importance.

Toujours au tour 11, ETUD2 enchaîne pour ratifier les propos de sa camarade en qualifiant le français de langue étrangère. Mais le caractère de langue étrangère s'oppose cette fois à « langue maternelle » qui désigne la langue native. Le français est considéré comme langue étrangère car elle n'est pas la langue native de tout le monde (tour 13). On peut exprimer la représentation de l'apprenante par le procédé syllogistique suivant :

- Toute langue qui n'est pas pratiquée dès la naissance est considérée comme langue étrangère.
- Or le français n'est pas parlé dès la prime enfance.
- Donc le français est bel et bien une langue étrangère.

ETUD4 (tour 14) partage la même attitude mais amène une autre restriction au syllogisme précédent : les langues étrangères ne doivent pas être parlées dans la prime enfance. Aucune langue ne doit suppléer la langue maternelle qui est nécessairement et dans l'ordre chronologique l'arabe (*La première langue qu'on doit normalement parler c'est l'arabe*)

La modalité injonctive « doit » peut suggérer une allusion directe à ceux qui privilégient le français dans le répertoire de leur progéniture en leur enseignant les rudiments de la langue française.

L'axiologique *normalement* signifie aussi une situation qui doit prévaloir sur une autre situation vécue. Nous pouvons reformuler cet énoncé comme suit : Il y a ceux qui donnent de l'importance au français par rapport à l'arabe mais normalement c'est l'arabe qu'ils doivent parler.

Dans cet extrait, nous remarquons en filigrane le caractère d'expropriation ou de déculturation que peut entraîner l'appropriation d'une autre langue considérée comme intruse sur le territoire national. Ce souci de préserver le patrimoine linguistique est attesté dans les situations où une langue dominante tend à évincer une langue dominée. La revendication de la langue native est attestée chez les minorités linguistiques, notamment les communautés migrantes. Jacqueline Billiez (1985) parle de marqueur de l'identité chez les émigrés qui marquent leur appartenance linguistique même lorsqu'ils

n'ont pas la parfaite maîtrise de cette langue.

L'apprenante 4 qui a passé une partie de sa vie en France a sans doute ressenti le même besoin que l'ensemble des émigrés de se démarquer de la langue française, en faisant valoir le parler arabe qui devient ainsi une marque d'appartenance à la communauté arabe. Si le français est considéré comme langue étrangère, nous avons demandé aux apprenants s'ils le mettent à la même place que l'anglais et l'espagnol. En premier lieu, c'est l'apprenante 2 (tour 11 et 12) qui réagit vivement par un non catégorique au fait de considérer le français comme langue étrangère au même titre que l'anglais. L'étudiante 4 (tour 14) adopte le même ton ferme, elle exprime son adhésion aux propos de l'apprenante 2. Le français est représenté comme une langue qui est plus abordable et plus facile.

Le degré de xénité linguistique se mesure par le critère de la facilité mais aussi celui de la fréquence et de l'usage. Plus une langue est utilisée plus elle est jugée proche. Ce que confirment d'ailleurs les propos de l'apprenante 3 (tour 18) qui considère que le français n'est pas seulement proche mais beaucoup plus proche.

Un autre critère non moins important est celui du mélange de langues. ETUD4 perçoit le recours au lexique français dans le parler algérien comme une pratique incontournable et inévitable. La pratique du *code swiching* est considérée comme un fait que l'on subit « on ne peut s'en passer » mais qui est acceptée ou peut être même bien tolérée. Le français est ainsi légitimé, voire légalisé et constitutionalisé par la glottopolitique informelle des locuteurs, il configure le paysage linguistique algérien, il s'impose dans les pratiques langagières.

Dans ce premier extrait, nous voyons que les apprenantes répondent d'abord en fonction des dénominations qui leur sont proposées et font une première catégorisation qui relève de la politique officielle. Mais très vite, la réflexivité de l'expérience langagière les conduit à revenir sur cette catégorisation initiale en faisant passer cette fois le français du côté des langues familières, en symbiose avec le parler algérien.

Extrait 2

ENS : parmi les langues présentes dans le paysage linguistique algérien, quelles sont celles qui sont nationales, officielles ou étrangères ?

ETUD1 : Pour moi / l'arabe classique et le berbère c'est une langue nationale. Le français / c'est une langue étrangère, l'anglais aussi,

ETUD2 : Je ne sais pas/ on peut dire que le français est une langue seconde pour les Algériens / il y a certains qui refusent ce statut/ pourquoi elle est étrangère ? je ne sais pas//

Elle n'est pas tout à fait étrangère/ spécialement le français parce qu'on a une histoire avec cette langue/ donc elle est plutôt secondaire en Algérie/ pas étrangère/ pas comme l'anglais ou une autre langue//

C'est que sur les papiers/ c'est politique/ quand on dit que le français est une langue étrangère/ en fait c'est une langue / elle aussi familière que l'arabe/ je la mets au même piédestal que l'arabe familier/ l'arabe populaire // maintenant on dit que c'est une langue étrangère mais c'est complètement faux //

On ne peut considérer le français comme langue étrangère/ on apprend le français dès l'âge on était trop petite// par exemple/ j'avais neuf ans quand j'ai commencé à apprendre le français/ mais elle est toujours considérée comme une langue étrangère/ et en principe non ce n'est pas comme en anglais/ second, une langue seconde pour moi//

Inconsciemment/ on la prend pas comme langue étrangère/ pour nous c'est une langue de prestige/ donc elle n'est pas étrangère/ c'est politiquement/ elle est valorisante/ donc elle ne peut être étrangère//

Dans l'extrait 2, l'appellation langue nationale est mentionnée comme critère distinctif au dépend de langue officielle. Aux yeux des apprenants ce qui est saillant dans les langues est le paramètre de la nation : L'étudiante (1) considère le français et l'anglais comme langues étrangères. L'apprenante (2) s'insurge contre cette l'appellation de langue étrangère pour le français.

Le rôle énonciatif de « *Je ne sais pas* » récuse est de condamner l'appellation de langue étrangère et annonce une vérité qui devrait être partagée. L'apprenante assigne au français le statut de langue seconde dans le sens de deuxième langue présente à la fois dans l'éducation formelle et dans l'environnement. Les raisons invoquées portent implicitement sur la dimension historique de la colonisation. La présence côte-à-côte de deux langues dans la durée implique le rapprochement entre les deux langues.

Louise Dabène parle de xénité linguistique lorsque la distance qui sépare deux langues s'amenuise. Les langues peuvent alors fusionner au point de fonctionner comme une sorte de koïnè ou de continuum linguistique. « Je la mets sur le même piédestal que l'arabe familier » signifie que le français est aussi familier que l'arabe algérien.

L'apprenante s'oppose nettement non pas à sa camarade mais à une frange sociale algérienne qui n'approuve pas la dénomination de langue seconde. Granguillaume signale la présence d'un courant idéologique qui se réclame du panarabisme ou arabo-bâtisme hostile à la langue française.

L'appellation de langue étrangère est reconnue par l'apprenante comme relevant de la politique de l'Etat, mais celle-ci ne parvient pas à s'imposer dans les faits. Le français est considéré comme une langue familière ou d'usage courant, il s'apparente à l'arabe algérien que l'apprenante catégorise comme langue populaire. L'appellation de langue populaire revient dans les propos des apprenants universitaires et signifie sans doute la langue que tout le monde connaît, qui est d'usage courant.

L'emploi du déictique *maintenant* marque une prise de distance par rapport à une appellation considérée comme fautive ou inappropriée. *Maintenant on dit que c'est une langue étrangère* peut donner lieu à trois interprétations.

- Avant le français n'était pas une langue étrangère.
- Le français faisait partie du paysage linguistique algérien.
- L'appellation de langue étrangère est une pure invention.

Notons l'emploi de l'embrasseur *on* qui renvoie à ceux qui considèrent que le français est une langue étrangère, c'est-à-dire ceux qui aimeraient que l'arabe standard supplante le français dans les usages courants et les usages administratifs. En effet, une loi a été votée en 1992 interdisant l'usage du français dans les espaces administratifs. Comme l'explique Granguillaume, (1996) cette loi a été reportée *sine die* car elle n'a été suivie d'aucune application.

L'apprenante ne laisse aucun doute sur l'appellation infondée de langue étrangère (*complètement faux*). Certains faits montrent nettement que le français n'est pas une langue étrangère, argumente-t-il. Le fait qu'il soit introduit tôt dans le système éducatif permet aux enfants de se familiariser avec lui dès la prime enfance (« trop petite » voulant dire ici « très petit »).

Nous pouvons résumer le raisonnement de l'apprenante par le procédé syllogistique suivant :

- Le français est considéré comme langue étrangère.
- Mais tout enseignement précoce d'une langue implique qu'elle n'est pas étrangère.
- Or moi, j'ai subi un enseignement précoce de la langue française.
- Donc le français n'est pas une langue étrangère.

Ici, nous constatons que l'aménagement linguistique d'une langue ou son introduction dans le système éducatif est un critère retenu pour sa catégorisation. En effet, dans la majorité des pays du Tiers-Monde, plus une langue est enseignée précocement plus on lui accorde une certaine importance.

La réitération de la qualification « langue seconde » montre que l'apprenante tient absolument à le faire changer de catégorie. C'est à nouveau la non coïncidence entre

les glottopolitiques officielles et informelles qui est soulignée par cette apprenante.

Extrait 3

1. ETUD1 : Alors/ si on prend le cas de l'Algérie / donc il est plus naturel de considérer la langue arabe comme langue nationale /comme nationale/ la langue arabe est nationale / pourquoi parce qu'elle va fédérer/ c'est une langue qui fédère/ c'est une langue qui unit/ le/ eh/ la société algérienne/ il faut qu'il y ait une langue qui unit// ensuite il y a des langues nationales comme le berbère/ comme le touareg/ une langue nationale qui domine le tout/ dresser comme un parapluie qui protège/ un parapluie qui protège//
2. ENS : Pourquoi vous avez employé le terme national et pas officiel ?
3. ETUD1 : Ehme// non parce que officiel/ ça passe et tout ce qui est officiel et artificiel/ parce que eh ! quand on dit officiel/ c'est par décret/ par une signature/ donc/ c'est/ c'est/ ce n'est pas naturel/ prenons le cas de L'Algérie/ qui est un pays/ qui appartient qu'on le veuille ou non/ qu'on le veuille ou non/ c'est un pays africain/ maghrébin/ il appartient au bassin méditerranéen/ il faut qu'il y ait la langue arabe/ les langues régionales et la langue française qui elle va nous ouvrir c'est une fenêtre sur l'Europe//
4. ENS : Est-ce que le française est une langue étrangère au même titre que l'anglais ?
5. Non / non/ Le français est considéré comme première langue étrangère/ langue étrangère numéro1 une privilégie/ langue privilégiée//

Dans cet extrait, l'apprenant (1) accorde le statut de langue nationale à l'arabe. La référence à l'Algérie où coexistent plusieurs langues, détermine un choix, ce choix s'opère sur l'arabe. Notons l'emploi de la formule axiologique *plus naturel* sous-entend que ce choix obéit à des règles dictées par l'état des choses, admis comme évidence qui empêche une autre possibilité ou choix qui pourrait aussi être « naturel », mais « *Plus naturel* » infère que l'arabe s'inscrit dans un déterminisme social qui lui procure le droit de fédérer et d'unir la société algérienne. Les modalités d'énonciation montrent le passage du constatif à l'injonctif en passant par l'argumentatif : la langue arabe est nationale parce qu'elle va fédérer la société algérienne qui doit avoir une langue propre. Le rapport de subordination et de hiérarchisation s'observe entre la langue arabe qui domine, qui protège, et des langues dominées comme le touareg et le berbère. Le recours à l'image métaphorique du parapluie qui se dresse suggère qu'il y a une ligne de démarcation entre les parlers arabes d'un côté et la langue nationale de l'autre.

Ce choix glottopolitique accorde la catégorisation de langue nationale aux différents

parlers berbérophones tout en la vidant de son contenu sémantique. Ces parlers sont considérés comme appartenant au patrimoine algérien mais ne doivent en aucun cas se hisser au rang de langue officielle, dévolue exclusivement à l'arabe standard. La concession du statut de langue nationale aux différentes langues les place en marge de l'officialité et de la légitimité. Ainsi, l'arabe standard prime sur toutes les autres langues du fait qu'il est considéré comme une supralangue. Comme l'explique Abdou Elimam (1986) une langue supra-nationale représente un système de valeur transcendantal non spécifique à une communauté politique particulière.

L'annihilation de la dénomination « officielle » vient confirmer les remarques déjà faites dans l'extrait 1. Le paramètre de l'officialité n'est pas un critère retenu pour faire le distinguo entre les langues. Il est plutôt perçu comme artificiel ou relevant de l'ordre de la déclaration écrite. Les signes emblématiques de l'identité algérienne sont plus perceptibles dans le vocable « nationale » qui renvoie à nationalisme.

L'idée de la nation se concrétise et prend forme et se consolide indubitablement dans la langue arabe, perçue selon certains linguistes comme le ciment de l'identité d'un état. Les représentations s'inscrivent dans une dynamique, qui fait qu'elles peuvent évoluer et changer.

Nous remarquons les positions significatives de l'apprenant qui en premier lieu décrète comme langues nationales : le berbère et le touareg. Ces deux langues se voient attribuer un autre statut de moindre importance qui est celui « langues régionales ». Comme le montre Canut, (2000) au Maghreb, il y a souvent un décalage entre les parlers arabes ou berbères et l'arabe classique, assimilé à langue du Coran et survalorisé.

Le français est incorporé avec les langues régionales ayant comme vocation l'ouverture sur le monde. Il est catégorisé comme langue étrangère numéro 1 par rapport sans doute à l'anglais qui est considéré comme langue étrangère numéro 2. La répétition du segment « qu'on le veuille ou non » montre qu'on n'a pas le choix tout en le considérant comme un idéal positif. On n'a pas le choix mais ce choix est le meilleur qui soit.

Extrait 4

ETUD2 : C'est une langue nationale (Le berbère) au même titre le Béni-Mزاب¹/ elle appartient au patrimoine algérien/ on ne peut pas se séparer de cette langue/ c'est une langue nationale/ par décret ou pas /mais c'est une langue nationale// la langue officielle/ c'est la langue arabe/ nous sommes avant tout des musulmans/ on a une religion qui a une langue arabe/ elle est plus dominante/ (Kima ngulu)² cette langue/ elle domine plus que d'autres/ pour le français/ je ne le considère pas comme langue étrangère/ c'est une langue nationale//

(Rires et stupéfactions des interlocuteurs).

c'est un héritage/ c'est un butin de guerre qu'on a gagné// c'est une langue qu'on s'est approprié par la force / c'est une langue nationale/ on ne peut pas dire que c'est une langue privilégiée /plus que d'autres// qui se rapporte à //elle est parlé partout/ dans les cafés /dans les familles/ dans les administrations// même notre Président qui est notre image// notre Président qui est notre image /parle des fois en français/ ses discours sont en arabe et en français/ comment peut-on dire que le français c'est une langue étrangère/ l'anglais c'est une langue étrangère/ pour moi/ pour moi/ le français reste // le mot national est /je le reconnais est fort / langue national est fort /mais on n'a pas le courage de le reconnaître //

Dans cet extrait, la reconnaissance de la langue berbère comme langue nationale est attestée mais elle se limite à ce statut là, et ne peut aspirer au statut de langue officielle. Sans préciser quel type d'arabe mais il s'agit sans doute de la langue classique, cette dernière s'impose comme langue officielle. Le rapport de langue dominante vs langue dominée est bien mis en relief.

Le critère religieux est décisif dans la hiérarchisation des langues. La langue arabe qui tire son pouvoir du sacré règne en absolu et ne peut ni être comparée à une autre langue, encore moins être concurrencée.

L'empreinte psychique de l'arabe se traduit dans l'imaginaire du locuteur par l'image du sacré et le souvenir du passé, il représente une reconquête possible. Même si la langue n'est plus d'usage, elle fait l'objet d'une récupération. Cette récupération est rendue possible car permettant un assouvissement d'un sentiment de réconfort de plénitude, qui retombe toujours dans la langue et la culture d'origine.

On évoque la langue arabe quand on veut marquer son appartenance sociale, se démarquer des autres langues étrangère qui, elles, ne sont pas référentielles mais vernaculaires utilitaires « Cette situation va engendrer une situation conflictuelle entre la langue française» la langue du pain» et l'arabe» celle de l'authenticité» (Fitouri, 1983 : 14)

Les assertions relevées montrent que l'arabe détient le statut de langue officielle qui n'est nullement négociable et irrévocable. Par contre, le statut de la langue française qualifié de langue nationale surprend l'ensemble des apprenants. Haussant fortement le ton l'apprenant considère le français comme un héritage, il fait référence aux propos de Kateb Yacine « le français est un butin de guerre ».

La forte présence du français dans les situations informelles (cafés, familles...) et formelles (l'administration) procure à cette langue un autre statut autre que celui qu'on lui assigne souvent de langue étrangère privilégiée. Le recours au français dans

les discours officiels du Président illustre bien que cette langue peut aussi être considérée comme une langue nationale.

Extrait 5

1. ETUD 3 : Moi/ franchement/ je/ je rejoins un petit son avis parce qu'il dit que / dans le français justement/on le parle depuis toujours/ on a grandi avec depuis longtemps/ donc il est omniprésent qu'on le veuille ou pas/ je ne le considère pas comme une langue étrangère// personnellement je ne le considère pas comme une langue étrangère// je le considère comme une deuxième langue maternelle// maternelle³/ parce que j'ai grandi avec/ je parle le français depuis.... Toujours// je regarde que des chaînes françaises/ comme il vient de le dire/ à la maison /c'est vrai qu'on parle arabe et français/ mais les deux sont présentes dans/ dans comment dire dans.....
2. ENS : Dans votre univers
3. ETUD3 : Mon univers/ voilà/ il m'arrive même de penser en français et de ne pas trouver le mot en arabe/ c'est un avis personnel// ça n'engage que moi/ je ne suis pas en train de parler de la Constitution etc. //pour moi le français c'est une deuxième langue maternelle parce qu'on parle les deux sont présents// on parle les deux tout le temps//

Dans cet extrait, ETUD3 signale sa prise de position par une formule énonciative qui assume la subjectivité (*moi franchement je rejoins son avis*). Avant de se prononcer sur le statut de langue française, l'apprenante met en place une stratégie discursive qui vise à objectiver les faits relatés. L'emploi du présent à valeur atemporelle « on le parle » confère à l'énoncé une vérité admise et même partagée. En outre l'emploi des adverbes « toujours » et « longtemps » exprime l'aspect duratif et non pas conjoncturel de la présence du français dans le paysage linguistique algérien. Il se diffuse dans les pratiques discursives et cette pratique se pérennise à travers l'histoire. L'omniprésence du français est représentée comme un fait que l'on a subi, peut être aussi assumé mais qu'on ne peut nullement remettre en cause.

« Qu'on le veuille ou pas » est susceptible d'être interprété de différentes manières selon les destinataires du message:

- Aux détracteurs de la présence du français : le français est là on ne pas l'effacer.
- Aux partisans de la présence du français : le français est là et c'est tant mieux.

Le raisonnement litotique est perceptible aussi : *qu'on le veuille ou pas* peut signifier qu'on le veut bien. Le recours à la tournure négative vise à récuser le statut de langue

étrangère qu'on attribue au français.

L'apprenante rejoint les assertions de son camarade sur le contenu de son intervention tout en optant pour une autre catégorisation du français. Celle d'une deuxième langue maternelle. Cette appellation peut largement trouver sa place vu le statut que lui concède son camarade à savoir celui de langue nationale. Nous pouvons dès lors parler de représentations partagées (Boyer : 2007) mais aussi de l'importance de ces représentations dans les situations d'interaction.

Le sentiment de connivence et de familiarité avec la langue française est clairement affirmé. La coprésence du français avec l'arabe algérien fait qu'il est proche de l'imaginaire linguistique de l'apprenante. L'emploi de l'adverbe *même* montre qu'il s'agit d'un fait qui étonne ou qui attire l'attention. L'apprenante veut certainement agir sur le récepteur qui doute de la portée des ces arguments en lui présentant l'argument qui tranche nettement en faveur du français dans l'univers socio-affectif. *Le français n'est pas une langue étrangère, la preuve il m'arrive de penser en français.*

Le profil parfaitement francophone est patent car l'apprenante a été amenée à parler le français dès la prime enfance. Le degré d'exposition à la langue française montre le sentiment de prédilection pour cette langue.

Nous remarquons aussi les aléas inhérents à l'emploi et au recours exclusif au français qui fait qu'on éprouve des difficultés à s'exprimer en arabe algérien. Peut-on parler dans ce cas d'un sentiment d'aliénation ou d'expropriation ? Nous ne le pensons pas. Car la référence à l'arabe algérien montre que les usagers arrivent à conférer à chacune des deux langues une fonction qui lui convient.

Les données analysées font opter pour le concept de continuum linguistique destiné à rendre compte des pratiques linguistiques bilingues qui se caractérisent par l'emploi hybride d'une ou de plusieurs langues.

Dans le segment : *les deux sont présents* signifie qu'il n'y a pas de rupture ou de cloisonnement entre les deux langues mais un prolongement où le passage d'une langue à une autre se fait d'une façon imperceptible.

Les propos de Mohamed Ben Rabah témoignent de cette singularité de la langue française. « Ainsi à mon avis, coexisteraient en Algérie, à côté du français et de l'arabe classique, un arabe algérien et un français d'Algérie, lesquels au-delà d'un *sabir*, dessinent des ailleurs linguistiques singuliers. » (Ben Rabah 2001 : 11-12)

Le code-switching ou alternance codique pratiqué par les locuteurs algériens témoigne de la stratégie du bilingue qui tend à rapprocher et fusionner des idiomes qui ne sont plus considérés comme distincts mais sont plutôt considérés comme un continuum linguistique.

Conclusion

Les données recueillies par entretien directif montrent que la catégorisation de langue officielle issue de la politique linguistique de l'état n'est pas opératoire. L'appellation de langue nationale est plus prégnante dans l'univers sociolinguistique des apprenants universitaires.

Le statut de langue nationale pour le berbère n'est pas reconnu par l'ensemble des apprenants, c'est parfois une reconnaissance voilée ou mitigée. La langue arabe standard qui rappelle la langue coranique est plus prégnante dans l'imaginaire linguistique des apprenants.

Le statut de la langue française oscille entre les catégories de langue étrangère lorsque le locuteur désire creuser l'écart avec la langue arabe standard, de langue maternelle ou langue seconde dès qu'il désire montrer au contraire un sentiment de connivence ou de sympathie à l'égard de cette langue.

Notes

1. Les apprenants considèrent le béni-mzab et le touareg comme deux langues différentes d'où la difficulté voire l'impossibilité pour certains de reconnaître autant de langues comme nationales.
2. Comment dire.
3. Pour mieux se faire comprendre l'apprenante met l'accent sur le mot maternel.

Bibliographie

- Ben Rabah, M. 2001. « L'arabofrancophonie : une réalité en devenir ». *El Watan*, du 15.02.01, p. 11 et 12, in *Revue de Presse*, avril 2001, N° 454-16.
- Billiez, J. 1985. « La langue comme marqueur d'identité » in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, n°02 Vol1, pp. 95-105.
- Boyer, H. 2003. *De l'autre côté du discours : Recherches sur les représentations communautaires*. Paris : L'harmattan.
- Boyer, H. 2007. « Peut-on parler d'imaginaire ethnosocioculturel francophone ? La francophonie : langue et identité, Colloque international, Chisinau, 23-24 mars 2007, Institut de Recherches philologiques et interculturelles, Université Libre Internationale de Moldavi, pp.41-47.
- Branca-Rosoff, S. 1996. « Les imaginaires des langues », in Boyer, H. (Dir.). *Sociolinguistique : territoire et objet*. Paris : Delachaux et Niestlé.
- Calvet, J. 2000. *Les projets de recherche* », Paris : Institut de la Francophonie, Université de Provence, Aix-en-Provence.
- Canut, C. 2000. « Subjectivité, imaginaires et fantasme des langues : la mise en discours ? Epilinguistique ? », *Langage et société*, 2000/3 n° 93, pp. 71-97.
- Dabène, L. 1994. *Repères sociolinguistiques pour l'enseignement des langues*, Paris : Hachette Livre.
- Elimam, A. 1986. « Choix de modèles et développement glottopolitique », *Langages*, Volume 21, n° 83, pp. 75-85.
- Granguillaume, G. 1996. « La confrontation par les langues », in *Anthropologie et Sociétés*,

volume 20, n°2, pp.37-58.

Gajo, L. 2000. « Disponibilité sociale des représentations: approche linguistique ». Travaux Neuchâtelois de linguistique, n° 32, pp.39-53.

Jodelet, D. 1989. « Les représentations sociales : un domaine en expansion ». In Jodelet, D. (Dir.). *Les représentations sociales*. Paris : PUF, pp.47-78.

Kerbrat-Orecchioni, C. 2002 : *L'énonciation*. Paris : Armand Colin, première édition 1999.